



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

12^{ème} ATELIER DU GROUPE DE TRAVAIL GOUVERNANCE FORESTIERE (GTGF) COMIFAC

Douala, 20-22 février 2024

*Préparation de la 19^{ème} session du Forum des Nations Unies sur les Forêts
(FNUF), implications du Règlement de l'UE sur zéro déforestation pour
l'Afrique centrale et Décision sur l'arrêt d'exportation du bois en grumes dans le
bassin du Congo*

TERMES DE REFERENCES

Contexte - Justification

Les forêts d'Afrique centrale représentent désormais le principal poumon de la planète avec 200 millions ha en janvier 2020, dont 184,7 millions ha sans aucun signe visible de perturbation. Ces forêts sont l'objet de convoitises de plus en plus grandes à l'échelle internationale et nationale. Malgré les efforts des pays de la sous-région pour la préservation de ces massifs forestiers, les signaux forts pour la conservation de la biodiversité, la gestion durable des forêts, et des aires protégées en Afrique centrale, ces écosystèmes sont toujours menacés. Dans l'optique de les préserver, l'on note différents modes de gouvernance de ces forêts, mis en place par les pays d'Afrique centrale, lesquels sont orientés vers le développement de leurs populations, tout en veillant au respect des engagements pris dans le cadre des conventions internationales, visant la bonne gouvernance.

Le Groupe de Travail Gouvernance Forestière (GTGF) de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale est la plateforme de réflexion et d'échanges entre les parties prenantes, mis en place pour examiner et traiter des thématiques et problématiques importants de gouvernance forestière dans la sous-région. Ce groupe a vocation à soutenir la COMIFAC pour qu'elle se positionne conformément à son mandat, comme un acteur privilégié au côté de ses Etats membres en leur offrant les outils nécessaires en appui au développement de leurs politiques forestières et environnementales.

Sur la base de sa lettre de mission, il apporte des orientations en vue de l'arrimage des instruments politiques, législatifs, normatifs et institutionnels régissant le secteur forêts-environnement aux grands principes qui structurent la bonne gouvernance, ainsi que des positions communes sur certaines questions concernant les enjeux à l'échelle internationale.

A cet égard, il se tiendra du 6 au 10 Mai 2024 à New York City aux Etats Unis, la 19ème Session du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF 19). Les priorités thématiques du FNUF 19 sont les suivantes :

- appui de la mise en œuvre du Fonds spécial des Nations Unies, y compris les mesures concrètes visant à accélérer les progrès vers les Objectifs Forestiers Mondiaux (OFM), et l'intégration des actions liées aux forêts dans les contributions déterminées au niveau national à l'Accord de Paris et les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique pour la mise en œuvre du Cadre mondial Kunming-Montréal pour la diversité biologique ;
- renforcer le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports ;
- préparer un autre rapport sur les objectifs forestiers mondiaux en 2026 ;
- renforcer les moyens de mise en œuvre en intensifiant les activités du Réseau mondial de facilitation du financement des forêts ;

- et l'intensification de l'assistance technique, du financement, de la gestion des connaissances et du partage d'informations dans les domaines de la gestion durable des forêts, de la restauration des écosystèmes, de la planification et de la gestion des paysages, de l'intensification de l'agriculture durable, de la mise en valeur des biocarburants, de l'écotourisme et des domaines d'action connexes.

Mais aussi, la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 (PSNUF).

En prélude à ce Forum, il est utile pour la COMIFAC et ses pays membres de se préparer comme à l'accoutumée, à travers l'élaboration de positions communes sous-régionales sur les enjeux ayant un intérêt pour l'Afrique centrale, et ce tenant compte des priorités thématiques du FNUF 19.

De même, le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne ont adopté respectivement le 18 avril et le 16 mai 2023, le Règlement relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et abrogeant le règlement (UE) n° 995/2010. Ce Règlement imposera un devoir de diligence raisonnée obligatoire dans toute la chaîne d'approvisionnement, dans le but d'interdire la commercialisation de toute marchandise et de tout produit si certaines conditions ne sont pas satisfaites. Les pays de l'espace COMIFAC qui regorgent un fort potentiel forestier devront être impactés par cette décision et il s'avère utile de poursuivre la réflexion sur l'étendue de ses conséquences et sur les éléments de positions communes pour y faire face.

Par ailleurs, dans la plupart des pays d'Afrique centrale à forts couverts forestiers, l'on observe une contribution croissante de la gestion forestière durable à l'amélioration des conditions de vie, des paysages et à la réduction des empreintes carbone. En dépit de cet atout, la production et la consommation de produits en bois tiennent une faible place en raison de la persistance de pratiques non durables. Cela induit un faible niveau de financement du secteur forestier et de mauvaises performances commerciales pour développer les chaînes de valeur du bois durable. Il est par conséquent essentiel d'améliorer la visibilité des bénéfices tirés de la transformation et de la consommation des produits en bois durable, mais aussi de changer les mentalités, d'encourager une attitude plus positive et responsable, afin de développer et renforcer les chaînes de valeur du bois durables, efficaces et inclusives ainsi que l'harmonisation des paramètres clés en matière d'aménagement des forêts.

Il convient également de préciser que l'Afrique centrale dispose d'une stratégie durable d'industrialisation de la filière bois. Dans le cadre de sa mise en œuvre, les Ministres du Comité de Pilotage du Comité Régional d'industrialisation Durable de la Filière Bois dans le Bassin du Congo (COPIL du CRIB) ont en novembre 2023, pris la nouvelle décision portant interdiction

d'exporter les Bois tropicaux sous forme de grumes dont l'entrée en vigueur de la mesure se fera de manière progressive sur trois ans à partir de 2024.

Fort de tout ce qui précède, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC organise le 12^{ème} de l'Atelier du Groupe de travail Gouvernance Forestière portant sur la préparation de la 19^{ème} session du FNUF, les implications du Règlement de l'UE sur zéro déforestation et la Décision sur l'arrêt d'exportation du bois en grumes dans le bassin du Congo.

Les présents TDRs précisent les modalités d'organisation de cet atelier.

1. Objectifs de l'Atelier

L'Atelier sous-régional du GTGF a pour objectif général de préparer la 19^{ème} session du FNUF et de s'appropriier d'une part des implications du Règlement de l'UE sur zéro déforestation pour l'Afrique centrale et d'autre part, de la Décision sur l'arrêt d'exportation du bois en grumes dans le bassin du Congo.

De manière spécifique, il s'agira :

- d'examiner les différents sujets d'intérêt inscrits à l'ordre du jour de la 19^{ème} session du FNUF prévue du 6 au 10 mai 2024 à New York City aux Etats Unis;
- d'échanger sur les implications de l'application du Règlement de l'UE sur Zéro déforestation pour les pays du bassin du Congo en vue d'enrichir les éléments de positions communes relatives audit Règlement ;
- de s'approprier de l'Initiative COMIFAC-WWF et de réflexion sur la gouvernance des initiatives de financements climatiques et de la biodiversité en faveur des forêts du bassin du Congo
- de s'approprier de la nouvelle décision portant interdiction d'exporter les Bois tropicaux sous forme de grumes dans le bassin du Congo ;
- d'échanger sur les pistes d'orientations en vue de l'établissement du dialogue politique sur le développement des chaînes de valeur du bois durables, efficaces et inclusives ;
- d'élaborer la feuille de route 2024 du GTGF.

2. Résultats attendus de l'Atelier

Au terme de l'Atelier, il est attendu les principaux résultats suivants :

- les différents sujets d'intérêt inscrits à l'ordre du jour du FNUF 19 sont examinés ;
- les implications de l'application du Règlement de l'UE sur Zéro déforestation pour les pays du bassin du Congo sont connues et les éléments de positions communes relatives audit Règlement enrichies ;
- une stratégie de participation des délégués des Etats membres de la COMIFAC au FNUF 19 est élaborée ;
- les participants se sont appropriés de la nouvelle décision portant interdiction d'exporter les Bois tropicaux sous forme de grumes dans le bassin du Congo ;

- les pistes d'orientations en vue de l'établissement du dialogue politique sur le développement des chaînes de valeur du bois durables, efficaces et inclusives sont définies ;
- les participants se sont appropriés de l'Initiative COMIFAC-WWF et ont formulé des recommandations sur la gouvernance des initiatives de financements climatiques et de la biodiversité en faveur des forêts du bassin du Congo ;
- la feuille de route 2024 du GTGF est validée.

3. Dates et lieu de l'Atelier

L'Atelier du GTGF se tiendra les du 20 au 22 février 2024 à Douala au Cameroun.

4. Participants

Les participants suivants, membres du GTGF prendront part à l'Atelier :

- les Directeurs en charge des Forêts des pays membres de la COMIFAC ;
- les Coordinateurs Nationaux de la COMIFAC du Cameroun et de la RCA ;
- les points focaux FNUF ;
- les représentants des organisations partenaires de la COMIFAC : (GIZ, PFBC, USFS, PPECF, WWF, CIFOR, IUCN, FAO, UE, CEEAC, CEMAC, TRAFFIC, etc.) ;
- un représentant de la société civile des pays COMIFAC ;
- les représentants de l'équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;

5. Financements

Le financement pour l'organisation du 12^{ème} Atelier du GTGF sera assuré par le projet GIZ d'appui régional à la COMIFAC.